

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 11 septembre 2018 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Saint-Béat (Haute-Garonne)**

NOR : INTJ1824341A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Béat prend l'appellation de brigade territoriale de Saint-Béat-Lez à compter du 1^{er} janvier 2019. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Béat-Lez exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Béat	Argut-Dessous Arlos Bachos Baren Bezins-Garraux Binos Boutx Burgalays Cazaux-Layrisse Chaum Cierp-Gaud Esténos Eup Fos Fronsac Guran Lège Lez Marignac Melles Saint-Béat Signac	
Saint-Béat-Lez		Argut-Dessous Arlos Bachos Baren Bezins-Garraux Binos Boutx Burgalays Cazaux-Layrisse Chaum Cierp-Gaud Esténos Eup Fos Fronsac Guran Lège Marignac Melles Saint-Béat-Lez Signac